

## FICHE DE RESERVATION

Pour que votre réservation soit prise en compte, veuillez joindre un chèque d'acompte de **30€**

### ETAT CIVIL

NOM : PRENOM:  
DATE NAISSANCE :  
CODE POSTAL :  
TEL MOBILE: E-MAIL :  
  
PERSONNE A PREVENIR EN CAS DE NECESSITE :  
NOM : TEL. :  
  
LIEU DE SEJOUR/HEBERGEMENT :  
DATE D'ARRIVEE : DATE DE DEPART :

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° de LICENCE FFESSM : ANNEE :  
AUTRE COMPAGNIE D'ASSURANCE : N° :  
  
BREVET  
NIVEAU : Organisation : FFESSM / CMAS / PADI / AUTRE : .....

### INFORMATIONS supplémentaires

Date limite de validité du certificat médical :

Nombre total de plongées :

Date dernière plongée :

Date dernière plongée sur 35-40m :

GIENS, le

A présenter le jour de votre arrivée :

carnet / brevet / certificat médical de moins de 1 an obligatoire pour tous (attention : délivré par un médecin fédéral ou du sport pour les préparations aux niveaux 2, 3 ou plus, et délivré par un médecin fédéral pour les enfants de moins de 14 ans).

### AUTORISATION PARENTALE (obligatoire - 18 ans)

Je soussigné(e).....autorise mon fils, ma fille, .....né(e) le.....

à pratiquer la plongée subaquatique au sein du centre de plongée de la Tour Fondue, **ESPACE MER**.

J'autorise le centre de plongée à prendre toutes les mesures , y compris les mesures médicales, dans le cas où les circonstances l'obligeraient.

Giens, le Le père, la mère, le tuteur,  
Signature:

Veuillez prendre connaissance, dater et signer la charte du plongeur définie au verso.



# CHARTRE DU PLONGEUR

Cette charte est établie conformément au règlement de la F.F.E.S.S.M.

## RESPONSABILITE

J'accepte les risques inhérents à mon activité, la plongée sous-marine:

- les risques occasionnés par la pratique de la plongée subaquatique (avant, pendant et après l'immersion).
- les risques dus à la météo: quai et pont glissants, chute de bouteille due au roulis ou au tangage.

Je suis responsable de mes faits et gestes et de mon matériel, à la base à terre, sur le trajet de la base au bateau et sur le bateau.

Le centre n'est en aucun cas responsable des bouteilles de plongées mal arrimées.

## NORMES FEDERALES

J'ai pris connaissance de **la réglementation sur la plongée sous-marine à l'air et aux mélanges, définie par le Code du Sport** et je m'engage à la respecter.

## MATERIEL

En cas de plongée en autonomie, je dispose de 2 détendeurs, d'un gilet et d'un moyen de contrôler ma déco. Ma bouteille de plongée a été contrôlée et visitée selon les normes en vigueur (Mines, TIV annuel). Je suis responsable de l'état de mon matériel et j'en garantis le bon fonctionnement. Je présente ma carte TIV lors de mon arrivée au centre de plongée. En cas de plongée au recycleur, j'atteste que la machine utilisée est conforme aux normes en vigueur et je présente la carte de norme CE.

*Note : les possesseurs d'ordinateurs sont parfaitement informés des conditions d'utilisation de cet instrument. Un ordinateur est personnel et ne peut en aucun cas servir à gérer la procédure de décompression de l'ensemble de la palanquée.*

## ASSURANCES

La responsabilité civile couvre les dommages occasionnés par la pratique de la plongée sous-marine. Elle est obtenue soit par la délivrance de la licence FFESSM, soit par l'assurance de notre Centre de plongée Espace Mer, qui ne couvre que les plongeurs non auto-encadrés. Le Code du Sport rend obligatoire cette responsabilité civile pour toute activité sportive en collectivité.

*Note : cette assurance vous assure au tiers, ce qui signifie que vous êtes assuré pour tous les dommages que vous pourriez occasionner à autrui. Elle ne vous couvre pas pour les dommages que vous pourriez subir de votre fait, ces mêmes dommages peuvent être couverts par une assurance individuelle complémentaire.*

Je suis en possession d'un certificat médical en cours de validité de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine et certifie que mon état de santé n'a subi aucune modification susceptible de rendre caduc le dit certificat depuis sa délivrance.

## CONSIGNES DE SECURITE

Pour une meilleure sécurité à bord des bateaux de plongée et dans les locaux, nous demandons aux plongeurs :

- de ne pas pénétrer dans les locaux de stockage de matériel, de gonflage et les différents ateliers,
- de présenter aux moniteurs responsables, dès leur inscription, leur carnet de plongée, carte CMAS, licence, assurance et certificat médical en cours de validité.

## ATTENTION

Le matériel loué ou emprunté à **ESPACE MER** par un plongeur est de la responsabilité de l'emprunteur ou du locataire et ce jusqu'à sa restitution. En cas de perte ou de détérioration, l'emprunteur ou le locataire s'engage à rembourser le matériel au prix d'achat neuf TTC.

La direction du centre de plongée **ESPACE MER** décline toute responsabilité en cas de détérioration ou disparition d'objet personnel dans l'enceinte du centre ou sur les bateaux.

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance de la présente charte, en accepte les termes et m'engage à la respecter.

Fait à GIENS, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_ Signature (précédée de la mention: "Lu et approuvé")